

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 2943

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 10 BIS**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« L'agence propose, en accès libre et sur son site internet, plusieurs exemples de conventions, sans que celles-ci s'imposent aux parties. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à démocratiser l'expérimentation de collaboration afin de favoriser le regroupement et les reprises des exploitations.

Cet essai étant encadré par la signature d'une convention écrite, il convient de simplifier et faciliter la mise en place de ces tests d'association en n'alourdissant pas les contraintes administratives. Ainsi, la mise à disposition de modèle de convention est un réel gain de temps et un gage de précision en vue d'éviter les différends et les contentieux qui pourraient se développer dans le cas où certaines conventions seraient incomplètes.